

**CONSTRUCTION DU CENTRE AQUATIQUE
LES BASSINS DESCARTES
Commune de Champs-sur-Marne (77)**



DOSSIER PC

**PC30 – Cahier des charges de la ZAC de
la Haute Maison**

03 JAN. 2018



1576

Celine
MAIS

PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Direction départementale
des territoires
Service Urbanisme
Opérationnel



Affaire suivie par : Tony MOUSSEAUX
téléphone : 01 60 32 13 88
télécopie : 01 64 34 26 28
tony.mousseaux@seine-et-marne.gouv.fr

28 DEC. 2017

Meaux, le

à l'attention de

EPAMARNE
5 Boulevard Pierre Carle
CS 60084
77448 Marne la Vallée cedex 2

Objet : Commune de Champs-sur-Marne
ZAC de la Haute Maison
Référence : SUO 2017 – 661
Instance n° 425

Bordereau d'envoi

Désignation des pièces	Nombre
Cahier des charges de cession de terrain n° HM_1701	
• Pétitionnaire : Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne	
• Lot : EQ1	1
• Parcelles cadastrales : AM 353p	
• Nature du projet : Réalisation d'un centre aquatique intercommunal	
• Surface de plancher : 5 464 m ²	

La Chef du Service Urbanisme Opérationnel

Céline MAIS

Cahier des charges de cession de terrain (article L311-6 du code de l'urbanisme)	
COMMUNE	CHAMPS SUR MARNE
ZAC	DE LA HAUTE MAISON
LOT	EQ1
PETITIONNAIRE	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS VALLEE DE LA MARNE
PARCELLE(S) CADASTRALE(S)	AM 353p
NATURE DU PROJET	Réalisation d'un centre aquatique intercommunal
SURFACE de PLANCHER dont la construction est autorisée sur la parcelle cédée	5 464 m ² de surface de plancher

Accord de la Direction Départementale des Territoires

VU l'arrêté préfectoral n°17/PCAD/249 du 27 novembre 2017 donnant délégation de signature à Monsieur Igor KISSELEFF, directeur départemental des territoires de Seine et Marne,

VU l'arrêté préfectoral n°2017/DDT/SG/29 du 29 novembre 2017 portant subdélégation de signature à Madame Céline MAES, attachée principale d'administration, chef du service urbanisme opérationnel,

Le présent cahier des charges n° HM17-01 est approuvé.

Meaux, le 28 DEC. 2017

La Chef du Service Urbanisme Opérationnel


C. MAES